



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 120 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Chantal Uwizera (Rwanda)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient et adopteraient leur programme de travail provisoire.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 6^e, 33^e, 35^e et 36^e séances, les 9 octobre, 25 novembre et 10 et 14 décembre 2015. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À sa 6^e séance, le 9 octobre, la Commission a examiné ses méthodes de travail au titre de ce point. À la même séance, le Président de la Commission (Slovénie) a fait une déclaration liminaire.

II. Examen de projets de décision

A. Projet de décision figurant dans le document A/C.2/70/L.51

4. À sa 35^e séance, le 10 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission » (A/C.2/70/L.51), déposé par son président (Slovénie).
5. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

¹ Voir A/C.2/70/SR.6, A/C.2/70/SR.33, A/C.2/70/SR.35 et A/C.2/70/SR.36.



6. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de décision (voir par. 9, projet de décision I).

B. Projet de décision figurant dans le document A/C.2/70/L.76

7. À sa 36^e séance, le 14 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale (A/C.2/70/L.76), déposé par son président (Slovénie) à l'issue de consultations tenues avec le Bureau de la Commission.

8. À la même séance, la Commission a adopté son projet de programme de travail pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale tel qu'il figure dans le document A/C.2/70/L.76 et a recommandé à l'Assemblée générale de l'approuver (voir par. 9, projet de décision II).

III. Recommandations de la Deuxième Commission

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/321 du 11 septembre 2015 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale,

Décide que la Deuxième Commission se réunira au début de 2016 afin de poursuivre l'examen de la question de la revitalisation de ses travaux.

Projet de décision II

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante et onzième session de l'Assemblée générale¹

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Réduction des risques de catastrophe;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;

¹ À moins qu'il n'en soit décidé autrement à l'issue des débats consacrés à la revitalisation de la Deuxième Commission.

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et sur le logement et le développement urbain durable, et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
6. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement.
7. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
9. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
11. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
-